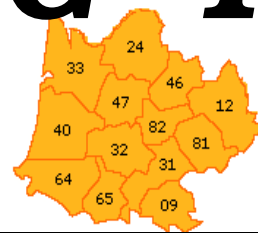




S N T - C G T

SECTIONS DES DEPARTEMENTS

D'AQUITAINE ET DE MIDI PYRENEES



Réunies le 18 septembre dernier à AGEN, les sections d'Aquitaine et de Midi Pyrénées de la CGT Trésor ont décidé de s'adresser ensemble à vous dans cette période difficile et vitale pour l'avenir de nos services et de nos missions.

Avec des gouvernements successifs déterminés à casser toutes les composantes des services publics, nous sommes confrontés chaque jour, dans nos départements, à des Directions Locales chargées d'appliquer au pas de course les décisions ministérielles.

L'annonce de la fusion globale de nos services avec ceux de la DGI ouvre une étape nouvelle qui accélère la remise en cause de nos emplois, de nos missions et de notre réseau public de proximité, avec en outre de lourdes conséquences en matière de gestion de personnels pour tous les agents dans les mois à venir.

Dans ce contexte, la proximité des élections en CAP le 04 décembre prochain prend une toute autre dimension. En effet, le recours à des élus locaux et nationaux combatifs est, et sera indispensable pour vous défendre résolument et porter vos revendications. Tout comme le rôle et l'influence de la CGT Trésor sera déterminant pour proposer et agir avec vous.

Il nous paraît donc important de rappeler ici, la situation actuelle dans les organismes paritaires des 2 régions du «grand Sud Ouest » et l'importance de ces CAP au regard de leur rôle pour les personnels.

Quelques chiffres : Vous n'êtes pas tout seuls !

- Lors des dernières élections en 2004, Aquitaine et Midi Pyrénées confondues, la CGT a obtenu 39.99 % des suffrages pour les CAP Locales. Elle se situe nettement au 2^{ème} rang des organisations syndicales et arrive même en tête dans plusieurs de nos départements. Constat identique pour les CAP Centrales avec un score global de 33.12% pour la CGT sur l'ensemble des 2 régions.

- La CGT totalise dans nos 2 régions **plus de 50 élus au sein des CAP locales de A, B, et C.**

Parmi ceux-ci, 3 sont aussi des élus nationaux siégeant en CAP Centrales de leur catégorie.

A noter enfin que **la Fédération des Finances CGT** est actuellement la 1ère organisation syndicale du Ministère des Finances.

En 2007, pour peser sur les choix auxquels nous serons confrontés, la CGT peut et doit devenir la 1ère organisation syndicale au Trésor dans le grand Sud Ouest.

L'importance des élections en CAP : Le support de l'activité syndicale.

- **Les voix obtenues** par la CGT aux élections en CAP **déterminent aussi le nombre de sièges qui nous seront attribués en CTPL, CHS et CDAS.**

La CGT **y défend** les missions exercées au Trésor public et le bon fonctionnement des services (CTPL), vos conditions de travail en matière d'hygiène et sécurité (CHS) et une action sociale de haut niveau (CDAS).

- **Nos élus et représentants sont en contact avec les militants et syndiqués CGT** présents dans les postes et services du Trésor public dans vos départements.

- **Notre efficacité c'est aussi :**

. le Syndicat National du Trésor CGT **intervenant direct auprès de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.**

. la Fédération des Finances CGT interlocuteur direct du Ministère des Finances.

LE ROLE DES C.A.P LOCALES

Ci-dessous les sujets les plus fréquemment abordés lors des CAP Locales.

Liste d'aptitude

La CGT exige que le concours soit le seul mode de recrutement externe et le vecteur essentiel pour des promotions internes plus élargies. Les listes d'aptitude demeurent arbitraires, car elles reposent sur des critères subjectifs. A leur place, la CGT revendique des examens à caractère professionnel pour accéder au grade supérieur, adaptés aux populations d'agents ayant vocation à être sur les listes d'aptitude.

Les mutations internes aux départements

La mutation est un droit et il doit être respecté. Une demande de mutation est toujours une demande motivée, quel qu'en soit le motif.

- Nos élus soutiennent vos demandes de changement de poste, pour que l'administration tienne compte, entre autres éléments :
 - de la situation sociale et familiale ou d'éventuels problèmes de santé
 - de l'éloignement et du temps de trajet
 - de l'ancienneté de la demande
 - du respect de l'emploi vacant à pourvoir (pas de C sur un B et inversement)
- Un poste qui ferme en province, c'est une chance d'être muté qui s'envole et c'est une des raisons pour laquelle la CGT se bat contre les suppressions d'emplois (-1800 agents sur 3 ans) et la fermeture des postes comptables.
- Enfin, les élus CGT n'acceptent pas le principe arbitraire des blocages définis par certaines Directions Locales.

Les recours en notation

Un droit trop souvent méconnu et pas assez utilisé !

L'évaluation-notation est utilisée par l'administration comme outil de sélection pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude. C'est un système totalement arbitraire et subjectif. En effet, la manière d'accomplir ses missions est "appréciée" différemment selon le notateur.

En CAP :

- La CGT s'oppose à toute contractualisation d'objectifs tant individuels que collectifs et refuse toutes formes de rémunérations au mérite.
- Pour la CGT, la notation doit s'apprécier en fonction de la manière de servir de l'agent en tenant compte de ses conditions de travail, des effectifs suffisants ou non des postes ou services, des formations professionnelles dont il a bénéficié. Sans la prise en compte de ces éléments, la notation ne peut s'apprécier de manière équitable.

Les tableaux d'avancements

Depuis la réforme de la notation, les tableaux d'avancements (changement de grade à l'intérieur d'une catégorie : ex : AAP en AAP2) sont aussi étudiés en CAP locales en fonction de la notation obtenue. Il s'agit, de fait, d'une nouvelle forme de sélection laissée au pouvoir du TPG.

Pour la CGT, l'ancienneté doit rester le seul critère de sélection car c'est aussi le plus équitable.

